Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le 17/02/2024
ID : 040-264004292-20240205-240205H1633H1-DE

CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 05 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 31 janvier 2024

Présents :
Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Sandrine BLAISIUS, Marcel BOUTET, Jean René HAUQUIN, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Nicolas SAUGNAC

Absents :
Laurent CIVEL, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Véronique DULAU, Jacques DURAND, Jacques LARRIEU, Marie-Hélène PALLARES, Bernard POCH, Jean-Pierre POUSSARD, Jean-Marie SAUBANERE, Annick SOUBIROU

Pouvoirs :
DOMINIQUE DUBARRY a donné pouvoir à Colette LAPEYRE, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	***20***
Pouvoirs	***2***
Votants	***22***

N° 20240205-008
CIAS - LANDES INSERTION MOBILITE - TRANSPORT D'UTILITE SOCIALE - REGLEMENT INTERIEUR

VU la délibération de la Communauté de Communes du 14 Décembre 2022

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS numéro 20221219-004 modifiant les statuts du CIAS afin d'intégrer la compétence de Transport d'Utilité Sociale

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS numéro 20230403-007 portant signature de la convention

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS numéro 20231218-012du 18 décembre 2023 portant signature de l'avenant numéro 1 de la convention

Considérant qu'il convient de réviser le règlement intérieur des bénéficiaires du Transport d'Utilité Sociale (TUS) afin d'améliorer l'accessibilité de ce service au plus grand nombre

Madame la Vice-Présidente expose les objectifs communs aux 2 parties :
- Faciliter l'accès de ce service au plus grand nombre
- Répartir équitable un nombre de transport entre bénéficiaire
- Réguler le nombre de transport
- Faciliter la gestion et la réservation

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le 17/02/2024
ID : 040-264004292-20240205-240205H1633H1-DE

- Rappeler les règles du fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1
A AUTORISER Le Président à signer le règlement intérieur avec l'association Landes Insertion Mobilité

ARTICLE 2
La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 3
Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le - 4 MARS 2024

Patricia LOUBERE
La Vice Présidente du CIAS

C.I.A.S du Pays TARUSATE

Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.